

Prestations forfaitaires.

Liste détaillée des prestations forfaitaires courantes lors de travaux réalisés en régie.

Mise à disposition d'un véhicule de service équipé, ce forfait comprend une mise à disposition à bord du véhicule, d'un outillage complet et d'un stock de marchandise de base. Cet assortiment doit permettre à l'installateur électricien d'effectuer une intervention de dépannage dans un laps de temps relativement court et éviter autant que faire se peut des allers et des retours chez nos fournisseurs ou à l'atelier de l'entreprise.

- Véhicule, outillage, stock à CHF 50.- / intervention

Fourniture de petits matériaux, ces forfaits de petite fourniture comprennent de la marchandise qui ne se vend généralement pas à l'unité, visserie, tampons, toile isolante, plâtre de scellement, etc.... Cette petite fourniture difficilement quantifiable, est facturée en fonction de la durée de l'intervention. Le petit matériel est compté lorsque l'installateur électricien utilise des outils pour effectuer des percements, des raccordements ou l'installation de marchandise.

- Petit matériel si < 3h à CHF 12.- / intervention
- Petit matériel si > 3h à CHF 24.- / intervention

Mise en place de mesures de protection sanitaires, ce forfait comprend toutes les fournitures permettant de prévenir du risque de transmission du virus chez nos clients.

- Mesures sanitaires Covid-19 à CHF 2.- / personne et par intervention

Gestion conforme selon la loi cantonale, de petits déchets de types standards, suite à l'échange de matériel et d'appareillage chez nos clients, le traitement des emballages est inclus dans ce forfait. Les frais de gestions de déchets d'appareils électriques ou de déchets spéciaux, ainsi que le démontage d'installations électriques sont facturés en supplément selon le type, la quantité, le volume, les normes en vigueur.

- Traitement déchets A à CHF 2.- / intervention